

Conseil Municipal**Séance du 29 Janvier 2016
Convocation du 21 Janvier 2016****Ordre du jour**

1. **Travaux d'aménagement VRD du lotissement lieu-dit « Le Bas des Plantes II » : Notification du marché de l'entreprise EIFFAGE**
2. **Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne**
3. **Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2016**
4. **Travaux d'élagage**
5. **Personnel communal : tableau annuel d'avancement de grade**
6. **Transfert de compétence borne électrique de Cerisiers au SDEY**
7. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 29 Janvier 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Jean LESPINE, Dominique BALLU, Mme Marie CORNUAT, MM. Philippe LAGOGUÉ, Rodolphe LAMBERT, Mme Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absente excusée : Mme Catherine LEFILS.

Mme Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Aménagement du Lotissement d'habitations « Bas des Plantes II » :
Passation du marché de travaux - Délibération 2016 n°001 –
Classification 1.1 Marchés Publics**

Lors de sa séance du 31 Octobre 2014, le conseil municipal a décidé de réaliser l'aménagement du lotissement « Le Bas des plantes II ».

Les services de la SIABA, conducteur d'opération, ont procédé en Novembre 2015 à une mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux relatifs à cette opération.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au cabinet FP Géomètre à Troyes.

Le montant à comparer avait été préalablement fixé à 225 000 € HT.

L'offre « mieux disante », au regard des critères préalablement définis, a été proposée par la SNC EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 212 238,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de valider la procédure de consultation ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux au nom et pour le compte de la commune de CERISIERS.

❖ **Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne - Délibération 2016 n° 002 Classification 1.3 Conventions de mandat**

Après avoir entendu les explications du Maire, à l'unanimité, le conseil municipal de Cerisiers autorise le Maire à signer la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne.

Le versement au profit de ce service s'effectuera par prélèvement mensuel à l'initiative du Payeur Départemental de l'Yonne auprès du comptable de la collectivité assignataire.

❖ **Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2016 - Délibération 2016 n° 003 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire fait part d'un devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de la forêt communale de CERISIERS par l'Office National des Forêts pour l'année 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le programme suivant et autorise le maire à signer le devis correspondant :

- Travaux sylvicoles parcelle 12	5 230 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 13	1 250 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 14	470 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 13 et 14	780 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 3	
- Plantation de chênes	13 550 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 4	
- Plantation de chênes	20 500 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 5	
- Plantation de chênes	13 200 € HT

❖ **Travaux d'élagage - Délibération 2016 n° 004 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire présente plusieurs de devis pour des travaux d'élagage, d'une partie des promenades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, retient le devis de l'Entreprise JACQUOT Julien de LOOZE pour un montant 4 500 € HT pour environ 100 tilleuls.

❖ **Travaux d'élagage aux entrées de Cerisiers et le long de certaines voies communales – Délibération 2016 n° 005 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire présente plusieurs de devis pour des travaux d'élagage aux entrées de Cerisiers et le long de certaines voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'ETA MENARD de VERON pour un montant 2 160 € HT répartis comme suit :

- élagage des cerisiers fleurs	280 € HT
- entretien d'une haie de thuyas	280 € HT
- forfait élagage le long de certaines voies communales sur 2 km	1 600 € HT

❖ **Personnel communal, avancement de grade – Suppression et création de poste – Délibération 2016 n° 006 Classification 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale**

Pour faire suite au tableau annuel d'avancement de grade, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet pour le transformer à compter du 1er Décembre 2016 en poste d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet.

❖ **Transfert au SDEY de la compétence « CREATION ET GESTION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES » – Délibération 2016 n° 007 Classification 1.3 Convention de mandat**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEY et notamment l'article 4.4 l'habilitant à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire ;

Considérant que le SDEY souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département

Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY intègre dans son règlement financier les modalités de mise en œuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation forfaitaire annuelle de la commune couvrant les charges de fonctionnement à hauteur de 400 € pour les bornes accélérées et de 1 500 € pour les bornes rapides. La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6554).

- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY. La dépense est inscrite en subvention d'équipement au budget des collectivités adhérentes (compte 204)

- Prise en charge de la consommation électrique des bornes par le SDEY jusqu'au 31 décembre 2017 pour les communes ayant transféré leur pouvoir concédant. L'abonnement sera au nom des communes mais son montant sera reversé à la collectivité, sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SDEY

- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

❖ **Bail de location du logement sis au 1^{er} étage du 73 rue du Général de Gaulle – Délibération 2016 n° 008 Classification 3.3 Locations**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement sis au 1er étage du 73 Rue du Général de Gaulle a trouvé preneur à compter du 1er Février 2016.

Le loyer mensuel est maintenu à 550 € + 80 € de provision pour charges, comprenant l'électricité des communs, le chauffage central et la production d'eau chaude. La caution s'élève à 550 €.

Les émoluments de l'acte seront supportés par le bailleur et le locataire, chacun pour moitié.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le bail qui est dressé par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire à Cerisiers au sein de l'étude de Maître Jean-Luc BARDE.

Table des Délibérations

❖ Aménagement du Lotissement d'habitations « Bas des Plantes II » : Passation du marché de travaux - Délibération 2016 n°001 – Classification 1.1 Marchés Publics	1
❖ Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne - Délibération 2016 n° 002 Classification 1.3 Conventions de mandat	2
❖ Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2016 - Délibération 2016 n° 003 Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Travaux d'élagage - Délibération 2016 n° 004 Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Travaux d'élagage aux entrées de Cerisiers et le long de certaines voies communales – Délibération 2016 n° 005 Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Personnel communal, avancement de grade – Suppression et création de poste – Délibération 2016 n° 006 Classification 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale	3
❖ Transfert au SDEY de la compétence « CREATION ET GESTION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES » – Délibération 2016 n° 007 Classification 1.3 Convention de mandat	3
❖ Bail de location du logement sis au 1er étage du 73 rue du Général de Gaulle – Délibération 2016 n° 008 Classification 3.3 Locations	3

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine Excusée

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice